

# Adhésion au programme FRET21 pour réduire les émissions de CO2 issues du transport



En 2020, Nexans a rejoint le programme FRET21 de l'ADEME afin de diminuer les émissions de CO2 liées au fret inter-usine au départ de la France et de la Belgique. L'entreprise optimise ses chargements et mise sur le report modal (route vers rail) pour atteindre ses objectifs.

Date de démarrage du projet	Mai 2020
<b>Localisation du projet</b> Lieux de mise en place du projet à ce stade et géographie cible si reproductibilité	France, Belgique
<b>Objectifs recherchés du projet</b> Nature de l'innovation climat du projet avec rappel du problème/enjeu traité	Réduire la consommation de carburant fossile du fret routier inter-usine du groupe Nexans, ainsi que les émissions de CO2 associés, au minimum de 5% au cours des 3 prochaines années.
<b>Description détaillée du projet</b>	<p><b>En adhérant au programme FRET 21 de l'ADEME, Nexans a pour objectif de diminuer au minimum de 5% ses émissions de CO2 au cours des trois prochaines années sur le périmètre de ses transports au départ de la France et de la Belgique en direction des pays limitrophes. Ce partenariat s'inscrit dans les engagements du groupe en matière de développement durable et de neutralité carbone.</b></p> <p>Le périmètre du projet comprend l'ensemble des flux depuis les usines de Nexans en France et de Nexans Belgique vers les usines de Nexans en Europe (flux inter-usines) ainsi que vers les clients finaux en France et en Europe (flux de distribution). Ce périmètre correspond à celui du département Transport Management France, TMF en charge de sa couverture opérationnelle.</p> <p>L'ambition est en effet d'obtenir des données objectives et comparables quant à l'impact des actions de réduction de GES mises en œuvre. Dans un second temps, envisager de l'étendre plus largement dans le Groupe. Sur les conseils des équipes de FRET21 et du programme EVE, la direction Achats Transports liste diverses actions sur lesquelles se concentrer. Pendant cette première année d'engagement, celles-ci sont orientées sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le taux de chargement,</li> <li>● l'achat responsable</li> <li>● le moyen de transport.</li> </ul> <p><b>Amélioration des taux de chargement</b>                  Un taux de remplissage plus élevé permet de réduire le nombre de trajets et les consommations de carburant. Avec des écarts d'optimisation allant de 1 à 2 tonnes, l'entreprise travaille avec ses sites de départ et avec ses clients pour optimiser les chargements afin de réduire le nombre de camions sur la route chaque année.</p> <p><b>Transport multimodal</b>  <b>Reporter une partie du trafic routier sur le rail</b> permet de limiter également le nombre de camions sur la route, alors même que le trafic ferroviaire est largement électrifié sur les segments utilisés et que le mix de production d'électricité est décarboné. L'utilisation de segments ferroviaires d'une longueur moyenne de 600 km équivaut à une économie de plus de 500 tonnes de CO2.</p> <p>Favoriser les <b>fournisseurs agréés et labellisés CO2</b>                  Si des actions sont menées en interne pour aller dans cette direction, les partenaires externes de l'entreprise ne doivent pas être négligés. De plus en plus de transporteurs s'engagent dans de telles démarches. Nexans vise à travailler avec ces fournisseurs engagés eux-mêmes et oeuvre pour convaincre ses partenaires actuels non agréés ou labellisés de le devenir.</p>

Principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre du projet	<b>Leviers de réduction</b>		<b>Précisions sur les aspects du projet associés</b>	
	<input checked="" type="checkbox"/> Sobriété énergétique et ressources (notamment comportements)			
	<input checked="" type="checkbox"/> Décarbonation de l'énergie		Transport multimodal (route et rail) pour la livraison des produits vers le client ou les transports inter-usines Nexans.	
	<input type="checkbox"/> Amélioration de l'efficacité énergétique		Optimisation des chargements	
	<input type="checkbox"/> Amélioration de l'efficacité en ressources non énergétiques			
	<input type="checkbox"/> Absorption d'émissions : création de puits de carbone, d'émissions négatives (BECCS, CCU/S, ...)			
	<input type="checkbox"/> Financement d'émetteurs bas carbone ou désinvestissement d'actifs carbonés			
<input type="checkbox"/> Réduction des autres gaz à effet de serre				
Scope(s) d'émissions sur le(s)quel(s) le projet a un impact significatif et quantification des réductions des émissions de GES par scope d'émissions			<b>Aspects du projet contribuant à la réduction des émissions par catégorie d'émissions</b>	<b>Quantification des émissions de GES associées par catégorie d'émissions</b>  <i>Merci de respecter la méthodologie de quantification utilisée dans <a href="#">la note de l'Afep</a>.</i>
	<b>Réduction de la dépendance de l'entreprise au carbone</b>			
	<b>Scope 1</b> <i>Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise.</i>			
	<b>Scope 2</b> <i>Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur de l'entreprise.</i>			
	<b>Scope 3</b> <i>Émissions induites (en amont ou en aval) par les activités, produits et/ou services de l'entreprise sur sa chaîne de valeur.</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport multimodal (route et rail) pour la livraison des produits vers le client ou les transports inter-usines Nexans.</li> <li>• Optimisation des chargements</li> </ul>	<b>712 tCO2</b> en 2020 (soit 4,66% des émissions du fret)
	<b>Augmentation des puits de carbone</b>			
	<b>Absorption d'émissions</b> <i>Création de puits de carbone, (BECCS, CCU/S, ...)</i>			
	<b>Émissions de GES évitées par l'entreprise chez les autres</b>			
	<b>Émissions évitées</b> <i>Émissions évitées par les activités, produits et/ou services de l'entreprise porteuse du projet ou par le financement de projet de réduction d'émissions.</i>			
	<p><b>Précisions sur le calcul ou autres remarques :</b>            En 2020, ce travail nous a permis de réduire sur le périmètre de ses transports au départ de la France et de la Belgique en direction des pays limitrophes nos émissions de gaz à effet de serre de 4,66%* soit 712tCO2.</p> <p><i>*Bien que l'année 2020 ait été plus faible en tonnage transporté, le calcul de réduction des émissions de CO2 se fait sur la base du volume annuel transporté en comparant l'activité sans action et avec les actions réalisées.</i></p>			
Modalité de vérification de cette quantification	<b>Référentiel de calcul utilisé (base ADEME, GHG protocol, ...)</b> : Les calculs sont vérifiés par EcoCO2, Pour le calcul de nos émissions GES la méthode <i>Bilan Carbone</i> est utilisée. <b>Vérification du calcul (interne ou externe)</b> : Externe FRET21-Ademe			
Autres bénéfices environnementaux et sociaux du projet	Cette initiative permet de limiter les émissions de CO2 (ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique). Elle permet également de limiter les particules fines dans l'air en améliorant sa qualité, elle contribue en ce sens à l'ODD 11 Villes et communautés durables.			

<b>Niveau de maturité du projet</b>	<input type="checkbox"/> Test prototype en laboratoire (TRL 7) <input type="checkbox"/> Test en réel (TRL 7-8) <input type="checkbox"/> Prototype pré-commercial (TRL 9) <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre à petite échelle <input type="checkbox"/> Mise en œuvre à moyenne ou grande échelle  <b>Remarques</b> : Dans un premier temps un périmètre restreint a été défini, se limitant à des transports au départ de la France et à la Belgique et de son transport vers ses pays limitrophes. L'ambition est en effet d'obtenir des données quant à l'impact des actions de réduction de GES mises en œuvre. Dans un second temps, il est envisagé de l'étendre dans un second temps, sur un périmètre plus large dans le Groupe.
<b>Potentiel et condition de reproductibilité du projet avec potentiel associé en matière d'impact climat</b>	Le déploiement de cette initiative est en cours de réflexion dans d'autres pays où Nexans est présent.
<b>Montant de l'investissement réalisé (en €)</b>	NA Pas d'investissement financier propre à ces actions de réduction.
<b>Rentabilité économique du projet (ROI)</b>	<input type="checkbox"/> CT (0-3ans) <input type="checkbox"/> MT (4-10 ans) <input type="checkbox"/> LT (> 10 ans)  <b>Remarques</b> : NA
<b>Partenariats engagés</b>	FRET21 est une démarche volontaire portée par l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret), l'ADEME et le ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable.
<b>Commentaires libres du porteur de projet</b>	/
<b>Pour en savoir plus sur le projet</b>	
<b>Contacteur l'entreprise porteuse du projet</b>	Marie LETAILLEUX <a href="mailto:marie.letailleux@nexans.com">marie.letailleux@nexans.com</a> Julien CINTRAT <a href="mailto:julien.cintrat@nexans.com">julien.cintrat@nexans.com</a>
<b>Liens URL du projet</b>	<a href="https://www.nexans.com/fr/newsroom/news/details/2020/12/Nexans-adheres-to-the-FRET21-program.html">https://www.nexans.com/fr/newsroom/news/details/2020/12/Nexans-adheres-to-the-FRET21-program.html</a>
<b>Illustrations du projet</b>	

